

INDE

Environnement opérationnel

Contexte

L'Inde n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967 et ne dispose d'aucun cadre de protection national en matière d'asile. Cependant, elle continue d'accorder l'asile à un grand nombre de réfugiés en provenance des États voisins et respecte le mandat du HCR vis-à-vis des autres ressortissants étrangers, venus pour la plupart d'Afghanistan et du Myanmar. Bien que le Gouvernement indien accorde un traitement différent aux diverses populations réfugiées, il respecte dans l'ensemble le principe de non-refoulement pour les détenteurs de documents officiels délivrés par le HCR.

Depuis un certain temps déjà, les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ont un effet restrictif sur l'espace d'asile offert par le pays. Les mouvements migratoires mixtes compliquent encore l'identification et la protection des réfugiés. Par conséquent, le HCR a considérablement modifié et accru ses activités d'enregistrement, afin de faire face à cette difficulté et d'apporter le soutien nécessaire aux autorités.

En l'absence de tout cadre juridique et administratif, le bureau du HCR à New Delhi procède à la détermination du statut des demandeurs d'asile en provenance du Myanmar et des pays non limitrophes. L'Organisation possède également un bureau à Chennai dans l'État du Tamil Nadu, au sud du pays, afin d'appuyer le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais.

Bien que l'Inde abrite une grande quantité d'apatrides, aucune estimation n'est disponible concernant leur nombre exact. Le HCR a donc entrepris d'identifier et de localiser ces populations.

Besoins

L'approche mise en œuvre par le Gouvernement indien sur les questions liées aux réfugiés le conduit à appliquer des normes de protection et d'assistance différentes selon les populations concernées. Les réfugiés tibétains et sri-lankais sont protégés et aidés par l'État, tandis que le HCR s'occupe directement des groupes en provenance d'autres pays (principalement



l'Afghanistan et le Myanmar). Les détenteurs de documents officiels remis par le HCR peuvent obtenir des permis de séjour temporaires auprès des autorités.

Cependant, l'augmentation du nombre de ces réfugiés et demandeurs d'asile n'a pas été accompagnée d'une hausse proportionnelle des ressources, ce qui a contraint le HCR à trouver des moyens innovants de répondre à la fois aux besoins de protection existants et émergents.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivent souvent dans la pauvreté, dispersés dans des zones urbaines où ils peuvent être soumis à la violence et à l'exploitation. N'étant pas officiellement autorisés à travailler, ils trouvent des emplois faiblement rémunérés dans le secteur informel.

Chiffres prévisionnels pour l'Inde

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Afghanistan	9 000	9 000	10 000	10 000
	Myanmar	5 000	5 000	7 500	7 500
	Pays divers	1 200	1 200	1 300	1 300
Demandeurs d'asile	Afghanistan	2 400	2 400	3 200	3 200
	Myanmar	6 500	6 500	8 800	8 800
	Pays divers	600	600	800	800
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Chine	100 000	0	100 000	0
	Sri Lanka	74 000	0	73 000	0
Total		198 700	24 700	204 600	31 600

| Stratégie et activités en 2011 |



Des réfugiées originaires du Myanmar exécutent une danse traditionnelle lors de la journée mondiale du réfugié à New Delhi.

Les femmes et les enfants semblent être de plus en plus exposés à la violence sexuelle et sexiste, en raison notamment de la promiscuité avec des inconnus qu'entraîne l'augmentation du coût du logement. Le nombre de mineurs non accompagnés qui se présentent auprès du HCR a fortement augmenté. Le travail des enfants n'est pas rare parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile et constitue un grave problème en termes de protection.

Face à l'augmentation progressive du nombre de réfugiés sri-lankais qui envisagent de regagner leur pays, le HCR offre une aide au retour individuel en attendant la mise en place d'opérations de rapatriement organisé.

Le HCR aura pour objectif de protéger et d'aider tous les réfugiés et demandeurs d'asile présents sur le sol indien, de préserver l'espace de protection et d'établir un partenariat avec le Gouvernement au niveau national et global. Il tâchera d'améliorer l'efficacité du processus de détermination du statut de réfugié et veillera à ce que toutes les communautés bénéficient de services de proximité. Il y pourvoira par le biais du Centre de protection des femmes de New Delhi, ainsi que par la présence régulière d'employés de l'Organisation dans les centres gérés par ses partenaires. Par ailleurs, le HCR s'efforcera de réduire l'écart entre les services dispensés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, afin que ces derniers bénéficient d'un accès égal à tous les programmes, à l'exception de ceux donnant droit à des aides financières directes et de certaines activités de subsistance.

Le HCR encouragera les réfugiés et les demandeurs d'asile à profiter pleinement des services de santé publique et d'éducation et les aidera pour cela à surmonter les obstacles rencontrés. Il s'efforcera également de répondre aux attentes des personnes ayant des besoins spécifiques et cherchera à améliorer les possibilités d'accès à des moyens de subsistance par le biais d'une approche communautaire.

Le HCR mènera des activités de promotion et de plaidoyer auprès des autorités, de la société civile, des établissements universitaires et des autres acteurs concernés, afin d'encourager la promulgation d'une législation nationale relative aux réfugiés. Il incitera également le Gouvernement indien à participer activement à la gestion des besoins de

Objectifs et cibles prioritaires

Procédures de protection équitables

- Améliorer ou préserver les normes d'enregistrement et de profilage.
 - ☞ Un délai moyen de 21 jours est respecté entre le premier contact et l'enregistrement individuel.
- Rendre les procédures de détermination du statut de réfugié plus équitables et plus efficaces.
 - ☞ Environ 6 800 dossiers sont traités.

Besoins et services essentiels

- Renforcer les services offerts aux personnes ayant des besoins spécifiques.
 - ☞ Un appui est offert à environ 3 100 personnes.
- Offrir aux personnes relevant de la compétence du HCR un accès optimal à l'éducation.
 - ☞ Tous les enfants âgés de six à 11 ans sont scolarisés dans le primaire.
 - ☞ Tous les adolescents âgés de 12 à 17 ans sont scolarisés dans le secondaire.

- Assurer l'amélioration ou le maintien de l'état de santé de la population.
 - ☞ Environ 1 200 personnes relevant de la compétence du HCR sont orientées vers des services de santé.

Autogestion et participation communautaires

- Améliorer le niveau d'autosuffisance et les moyens de subsistance des personnes relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ Environ 40 pour cent des adultes ont un revenu.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriements librement consentis, y compris pour les réfugiés sri-lankais.
 - ☞ Quelque 5 000 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'une aide au retour.
- Réaliser tout le potentiel en matière d'intégration sur place.
 - ☞ Le HCR aide au moins 500 personnes relevant de sa compétence à obtenir leur naturalisation.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	57
Internationaux	6
Nationaux	33
JEA	1
VNU	17

protection quotidiens des réfugiés et des demandeurs d'asile. De plus, il aidera les réfugiés qui le souhaitent à regagner leur pays, tâchera d'obtenir la réinstallation des personnes dont la protection ne peut être assurée en Inde, offrira une assistance juridique aux réfugiés ayant le droit et la volonté d'être naturalisés et accompagnera dans leurs démarches les réfugiés répondant aux critères de naturalisation. Enfin, l'Organisation participera à la lutte contre l'apatridie par des actions de plaidoyer et un soutien aux études menées dans ce domaine.

○ Contraintes

L'absence de cadre national constitue un obstacle à la protection efficace des réfugiés. De plus, la faible connaissance de la problématique de l'asile et de l'apatridie au sein de la population locale peut engendrer des attitudes hostiles à l'égard des personnes relevant de la compétence du HCR.

Au cours des trois dernières années, l'augmentation régulière du nombre de demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan et du Myanmar a réduit l'espace de protection. Face aux conditions socio-économiques difficiles dans lesquelles vivent d'importants segments de la population indienne, la montée du racisme et de la xénophobie a entamé la tradition de tolérance du pays.

Par ailleurs, le renforcement des mesures destinées à lutter contre le terrorisme et l'insécurité risque d'avoir un impact négatif sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à régulariser leur situation en Inde.

En raison de sa présence limitée à New Delhi et à Chennai, le HCR ne peut se consacrer qu'aux problèmes d'asile et d'apatridie qui se posent dans ces deux

régions certes importantes. Dans l'État du Tamil Nadu, l'organisation n'est pas présente dans les camps, ce qui limite l'aide qu'elle est en mesure d'apporter en matière de rapatriement. Dans les autres régions, elle est contrainte de faire appel à la société civile pour suivre l'évolution de la situation des réfugiés.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

Le HCR travaille en collaboration avec le Gouvernement indien, en particulier avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur, y compris les services de police. Parmi ses partenaires au sein de la société civile figurent le *Mahanirban Calcutta Research Group*, *The Other Media* et les milieux universitaires. De plus, le HCR participe au processus du PNUAD, et en particulier aux modules consacrés au genre, à l'éducation, au VIH et au sida, ainsi qu'à la gestion des catastrophes.

| Informations financières |

Le budget global a progressé entre 2006 et 2009, période durant laquelle le nombre de réfugiés urbains se situait entre 11 250 et 12 440. Entre la mi-2009 et 2010, la mise en œuvre de la nouvelle politique relative aux réfugiés en milieu urbain, et notamment le développement des activités en faveur des demandeurs d'asile, a entraîné une forte augmentation des besoins estimés. En outre, les effectifs consacrés à la détermination du statut de réfugié ont été renforcés afin de pouvoir assurer une protection efficace. La population bénéficiant de l'aide du HCR ayant dépassé les 20 000 personnes, le budget 2011 a augmenté proportionnellement.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Confederation of Voluntary Associations
Don Bosco Ashalayam
Gandhi National Memorial Society
Socio-Legal Information Centre
The Public Interest Legal Support and Research Centre
Union chrétienne de jeunes gens – New Delhi

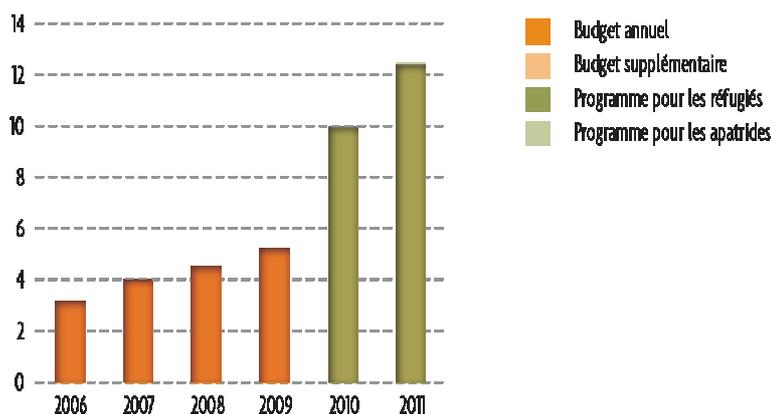
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Gouvernement du Tamil Nadu

Budget du HCR en Inde 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2011 pour l'Inde (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	296 643	0	296 643
Prévention de l'apatridie	0	70 186	70 186
Sous-total	296 643	70 186	366 828
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	379 640	0	379 640
Détermination de statut juste et efficace	1 043 904	0	1 043 904
Sous-total	1 423 544	0	1 423 544
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	241 086	0	241 086
Protection des enfants	167 273	0	167 273
Accès aux solutions juridiques	104 672	0	104 672
Sous-total	513 031	0	513 031
Besoins élémentaires et services essentiels			
Articles ménagers et d'hygiène de base	61 100	0	61 100
Soins de santé primaire	630 150	0	630 150
VIH et sida	106 156	0	106 156
Éducation	1 745 385	0	1 745 385
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 803 571	0	1 803 571
Sous-total	4 346 362	0	4 346 362
Autogestion et participation communautaires			
Autogestion de la communauté et représentation équitable	64 503	0	64 503
Autosuffisance et moyens d'existence	2 611 007	0	2 611 007
Sous-total	2 675 511	0	2 675 511
Solutions durables			
Retour volontaire	1 287 264	0	1 287 264
Réinstallation	209 997	0	209 997
Appui à l'intégration sur place	264 191	0	264 191
Sous-total	1 761 452	0	1 761 452
Relations extérieures			
Mobilisation des ressources	35 423	0	35 423
Information publique	51 160	0	51 160
Sous-total	86 584	0	86 584
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	949 912	23 992	973 903
Sous-total	949 912	23 992	973 903
Appui central et régional			
Relations avec les médias et affaires publiques	222 407	0	222 407
Sous-total	222 407	0	222 407
Total	12 275 445	94 177	12 369 622
Budget 2010 révisé	9 808 728	122 422	9 931 150

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Quelque 930 réfugiés ayant des besoins spécifiques ne recevront pas d'assistance financière.
- Environ 845 élèves ne pourront recevoir des cours, ce qui limitera leur capacité à suivre l'enseignement correspondant à leur âge et à s'intégrer dans le système éducatif indien.
- Plus de 1 000 femmes réfugiées ne recevront pas de protections périodiques.
- Environ 600 réfugiés ne bénéficieront pas d'activités en faveur de l'autosuffisance et de la formation professionnelle.
- Les activités destinées à promouvoir un cadre juridique national et la lutte contre l'apatridie seront réduites.
- Quelque 150 personnes relevant de la compétence du HCR ne seront pas naturalisées.
- Le nombre de personnes recevant une aide directe sera réduit.